

## Artisans : le point sur la garantie décennale

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 07/10/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 07/10/2019

Dans le cadre de la construction d'un bâtiment, le constructeur est tenu, vis-à-vis du maître d'ouvrage, d'une garantie décennale. Que recouvre exactement cette garantie ? Qui est concerné ? Quelles sont les conditions de sa mise en jeu ?

### Garantie décennale : qui est concerné ?

**Le principe.** La garantie décennale est une garantie d'ordre public (donc obligatoire) qui a pour objet de garantir la réparation des dommages qui apparaissent suite à la réception des travaux sur une période de 10 ans. Sur qui pèse cette garantie décennale ?

**Qui est responsable ?...**

{ABONNEZ-VOUS}

### Garantie décennale : quelles sont les conditions de sa mise en jeu ?

**Un objectif.** La garantie décennale sera due dans 2 hypothèses : si un vice compromet la solidité de l'ouvrage ou le rend impropre à l'usage auquel il est destiné ; si un vice affecte un élément d'équipement qui est indissociable de l'ouvrage (s'il s'agit d'un élément dissociable, c'est la garantie biennale qui pourra être mise en jeu). Ces 2 hypothèses sont alternatives : si les critères de l'une sont remplis, peu importe que les critères de l'autre ne le soient pas, la garantie décennale pourra être mise en œuvre.

**Mais, au préalable...**

{ABONNEZ-VOUS}